



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

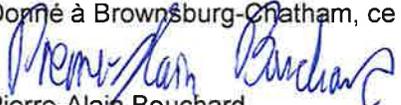
RÈGLEMENT NUMÉRO 198-02-2020

Prenez avis que :

- le Règlement numéro **198-02-2020** amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier des dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, adopté par le Conseil municipal le 2 juin 2020, est entré en vigueur le 20 juillet 2020, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 24 juillet 2020.


Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 24 juillet 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 24^e jour de juillet 2020.



Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique